Département : Haute Savoie Canton : BONNEVILLE

Commune: ST JEAN DE THOLOME

Arrêté n°2021/22

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre, dans le cadre des travaux de la fibre optique, le tirage de câbles et les raccordements,

ARRETE

Article 1:

Du lundi 29 juin au mardi 20 juillet 2021 inclus, la circulation des véhicules sera rétrécie sur les portions de route concernées par les travaux.

Article 2:

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise ROUNDB FRANCE.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier Saint Jeoire,
- A l'entreprise ROUNDB FRANCE.

A Saint Jean de Tholome le 29 juin 2021, Le Maire, Sabrina ANCEL.

